

**UNION SPORTIVE ET ARTISTIQUE
DE LA CDC (USAC) DE PARIS ILE-DE-FRANCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901

59 RUE DE LILLE – 75 007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'USAC PARIS ILE-DE-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'USAC PARIS ILE-DE-FRANCE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA CDC » de la page 15 de l'annexe des comptes annuels concernant les moyens mis à disposition par la Caisse des Dépôts au cours de l'exercice 2017.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'USAC PARIS ILE-DE-FRANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

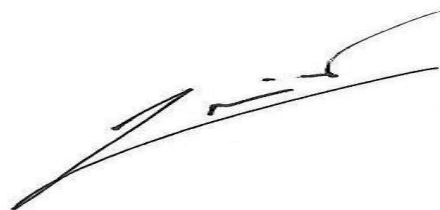
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bry-sur-Marne le 14 décembre 2018,

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Gilles HUBERT



Guilhem PRINCÉ



RSM PARIS
26, rue Cambacérès
75008 PARIS
FRANCE
www.rsmfrance.fr



Comptes annuels

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

ASSOCIATION Union Sportive et Artistique de la

59 rue de Lille
75007 PARIS
SIRET

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 17.390.000 €, inscrite au bureau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et membre de la compagnie régionale de Paris.RCS Paris 792 111 783.

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce en son nom.

Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Sommaire

1. Attestation

Attestation d'Expert Comptable	1
--------------------------------	---

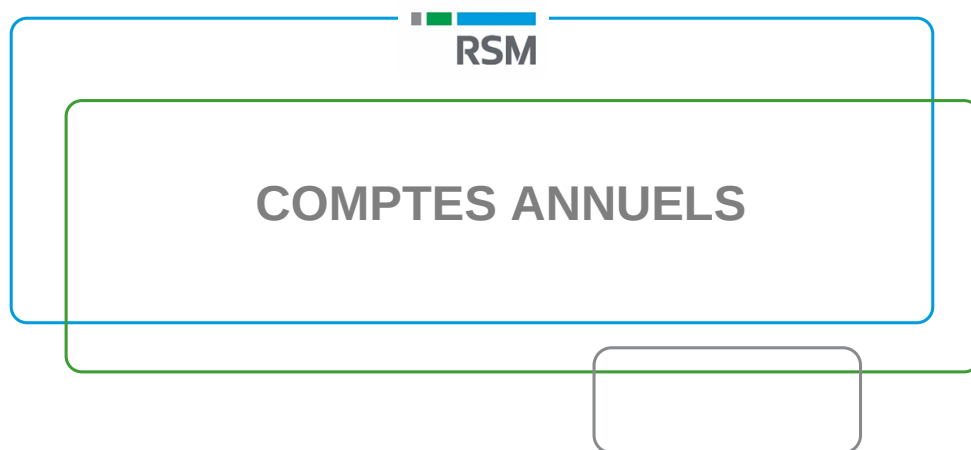
2. Comptes annuels

Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de Résultat	5
Contributions volontaires	6

3. Annexe

Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Autres informations	15

Comptes annuels



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/09/2017	Net au 30/09/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 180		9 180	9 180
Immobilisations corporelles	892 460	888 321	4 139	10 563
Immobilisations financières	2 364	2 364		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	904 004	890 685	13 319	19 743
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	990		990	990
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	17 547		17 547	6 583
Autres	205 981		205 981	92 386
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	194 102		194 102	227 571
Caisse	37		37	458
TOTAL ACTIF CIRCULANT	418 656		418 656	327 987
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				4 208
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				4 208
TOTAL GENERAL	1 322 660	890 685	431 976	351 938
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 30/09/2017	au 30/09/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 245	15 245
Ecart de réévaluation		
Réserves	88 028	88 028
Résultat de l'exercice	37 568	4 064
Report à nouveau	24 677	20 613
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	165 518	127 950
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	3 700	4 317
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	169 218	132 266
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		4 955
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	100 090	39 089
Autres	28 389	23 089
TOTAL DETTES	128 479	67 133
Produits constatés d'avance	134 279	152 539
TOTAL GENERAL	431 976	351 938
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	262 758	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

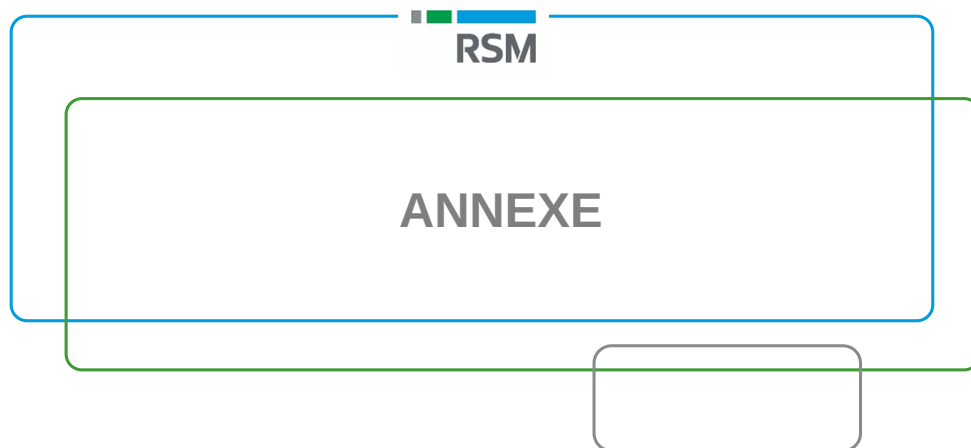
	Exercice N 30/09/2017	Exercice N-1 30/09/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises	242	1 436
Production vendue (biens et services)	8 246	14 139
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	179 670	160 441
Cotisations	221 306	204 451
Autres produits	35 495	30
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	444 960	380 497
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		2 369
Variation des stocks (marchandises)		131
Achats d'approvisionnements	3 730	7
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	285 179	255 643
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel	73 854	72 930
Charges sociales	32 574	32 297
Dotations aux amortissements	6 423	16 900
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	6 433	204
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	408 193	380 480
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 767	17
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	865	4 049
CHARGES EXCEPTIONNELLES	64	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	37 568	4 064

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Inter annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Union Sportive et Artistique de la CDC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 431 976 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 37 568 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/11/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 3 à 5 ans

* Matériel et outillage industriels :

2 ans et un taux de 60% la première année et 40% la seconde.

S'agissant du matériel sportif et de loisirs : une durée de vie de 3 ou 5 ans, et un taux d'amortissements linéaire, respectivement, de 33 1/3% ou 20%

S'agissant des disques lasers et des digital vidéo disc (DVD) : une durée de vie de 2 ans et un taux d'amortissement de 60% la première année et 40% la seconde.

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 180			9 180
Immobilisations incorporelles	9 180			9 180
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	886 294			886 294
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 166			6 166
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	892 460			892 460
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 364			2 364
Immobilisations financières	2 364			2 364
ACTIF IMMOBILISE	904 004			904 004

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	879 945	5 807		885 751
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 953	617		2 569
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	881 898	6 423		888 321
ACTIF IMMOBILISE	881 898	6 423		888 321

S'agissant du matériel sportif et de loisirs : une durée de vie de 3 ou 5 ans, et un taux d'amortissements linéaire, respectivement, de 33 1/3% ou 20%

S'agissant des disques lasers et des digital vidéo disc (DVD) : une durée de vie de 2 ans et un taux d'amortissement de 60% la première année et 40% la seconde.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Affectation du résultat

Montant

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciation	2 364			2 364
Total	2 364			2 364
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 262 758 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 090	100 090		
Dettes fiscales et sociales	5 874	5 874		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	767	767		
Autres dettes (**)	21 748	21 748		
Produits constatés d'avance	134 279	134 279		
Total	262 758	262 758		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 014
Frs immobil. - fact. non parvenues	767
Charges sociales - charges à payer	5 789
Total	24 570

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	141 420		
Total	141 420		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				1
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total				1

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA CDC

La CDC met à disposition de l'USAC Paris Ile-de-France des moyens en personnel, des locaux, des équipements et une assistance, notamment informatique.

La valorisation de ces avantages n'a pas pu être effectuée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Le personnel à disposition de l'USAC Paris Ile-de-France par la CDC était de 7 personnes sur la durée de l'exercice.